



Commission des Statuts et Règlements

Réunion du 16 janvier 2020 - PV N°12

PRESENTS : MM. LESSENOT Didier (Président) - CHAUMET Jean-Paul - CIALTI Paul - DUMAS Jacques - LAMBERT Jean-Pierre - NOVARO Marc

EXCUSES : Mme BLAY Marie-Line - M. REIX Robert

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

NOUVEAU DOSSIER

DOSSIER N°20

Match N°21724373 Départemental 2 poule B du 12/01/2020

LA FORCE (1) 1 / LIMENS JSA (2) 2

Réserve d'avant match de l'équipe de LA FORCE (1) sur « la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de LIMENS JSA (2) pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matches avec une équipe supérieure du club ».

Sur la forme, la commission dit la réserve recevable, formalités accomplies.

Sur le fond, après vérification, la commission constate que tous les joueurs de LIMENS JSA (2) étaient qualifiés pour ce match.

Pour la participation, après vérification des feuilles de matchs R3 poule F de LIMENS JSA (1), la commission constate qu'aucun joueur de LIMENS JSA (2) n'a participé à plus de 7 matches en équipe supérieure.

La commission homologue le résultat :

LA FORCE (1) 1 but (0 point) / LIMENS JSA (2) 2 buts (3 points)

et transmet la feuille de match à la commission des championnats.

Frais de dossier 20 € à la charge du club de LA FORCE